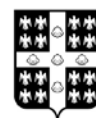


Doctorat en théologie pratique

LE PROJET DE THÈSE

Septembre 2010



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de théologie
et de sciences religieuses

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : DESCRIPTION DU PROJET DE THÈSE	3
DÉFINITION DES RÔLES.....	3
MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE THÈSE	5
TROIS TYPES DE THÈSE	7
<i>La dissertation.....</i>	<i>7</i>
<i>Le test d'un modèle</i>	<i>7</i>
<i>Le travail de création.....</i>	<i>9</i>
PARTIE II : STRUCTURE DÉTAILLÉE DU PROJET DE THÈSE	10
ESQUISSE DU PROJET DE THÈSE.....	10
1) Orientation de la recherche.....	10
2) Tradition de recherche	12
3) Niveau de préparation de l'étudiant	12
4) Éthique de la recherche.....	12
5) Échéancier.....	13
6) Sources.....	13
PROJET PRÉLIMINAIRE	14
1) Orientation de la recherche.....	14
2) Contexte de la recherche.....	15
3) Tradition de recherche	15
4) Principes théoriques en jeu	15
5) Méthodologie	16
6) Niveau de préparation de l'étudiant	16
7) Validité de la recherche	16
8) Échéancier.....	17
9) Considérations éthiques.....	17
10) Sources.....	17
PROJET AVANCÉ	18
1) Orientation de la recherche.....	18
2) Contexte de la recherche.....	19
3) Attitudes et habiletés à développer.....	20
4) Principes théoriques en jeu	20

5) Méthodologie	21
6) Niveau de préparation de l'étudiant	21
7) Validité de la recherche	21
8) Échéancier.....	22
9) Sources.....	22
ANNEXE 1 – GLOSSAIRE	23
ANNEXE 2 – CRITÈRES SERVANT À L'ÉVALUATION D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (DISSERTATION)	26
ANNEXE 3 – CRITÈRES SERVANT À L'ÉVALUATION D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (CRÉATION).....	29
ANNEXE 4 – ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS.....	32
ANNEXE 5 – LA VALIDITÉ DE LA RECHERCHE (QUALITATIVE) EN THÉOLOGIE PRATIQUE.....	37

INTRODUCTION*

Tout étudiant¹ inscrit à un programme de doctorat doit effectuer une recherche. La *recherche* est une démarche structurée d'exploration intellectuelle, d'intervention et de création, validée par les pairs et menant, dans le cadre de la mission universitaire de formation, à un avancement des connaissances et à des résultats soumis à la critique de la communauté des chercheurs.

Le programme de doctorat en théologie pratique (DThP) comporte un *projet de recherche*, c'est-à-dire une entreprise scientifique portant sur un objet précis de recherche à l'intérieur d'un domaine de recherche reconnu et approuvé par le directeur de programme. Un *domaine de recherche* représente, à l'intérieur de la théologie pratique, l'ensemble des connaissances et des pratiques d'intervention se rattachant à l'un des quatre actes fondateurs de l'intervention d'un praticien dans le domaine du religieux et soumises à l'investigation du chercheur². *L'objet de recherche* désigne une partie délimitée du domaine de recherche – généralement une pratique particulière d'intervention – considérée comme un tout aux fins d'une recherche. Ce projet de recherche peut prendre diverses orientations et peut prendre la forme d'une dissertation, d'une recherche-crédation ou d'un test de modèle³.

Le projet de recherche a pour but de démontrer l'existence chez l'étudiant d'une maîtrise convenable des méthodes de recherche propres à son domaine d'études, d'une bonne connaissance de la documentation pertinente à l'objet traité et d'une réelle capacité de rendre compte par écrit de sa recherche d'une façon claire et cohérente, selon les normes appropriées à son domaine

* Ce document doit aux instruments développés par le programme de *D. Min.* du *St-Stephen's College* de l'Université d'Alberta. Nous tenons à remercier en particulier son directeur de l'époque, M. Richard Laplante†. La première version de ce document a été établie par M. Marcel Viau, alors directeur du programme de DThP. Elle a ensuite été révisée en 2008.

¹ Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre épique.

² Voir Marcel Viau, « Les actes fondateurs de la théologie pratique », dans G. Routhier et M. Viau (dir.), *Précis de théologie pratique*, Bruxelles/Paris/Montréal, Lumen Vitae/Éd. de l'Atelier/Novalis, p. 246 s.

³ Voir plus loin la présentation de ces trois formes de recherche.

de recherche. Il permet en outre de faire la démonstration que l'étudiant est en mesure de contribuer à l'avancement des connaissances et au changement des pratiques⁴.

Par ailleurs, dans un programme de doctorat en théologie pratique, le projet de recherche fait clairement état de l'interrelation entre la réflexion théologique, la pratique, l'intervenant et le terrain d'intervention. Il est orienté vers l'analyse critique de l'intervention dans le champ religieux, vers le développement de l'expertise professionnelle de l'étudiant et le transfert de cette expertise vers la communauté des intervenants dans le champ religieux compris au sens large.

Les différentes étapes du projet de recherche sont présentées par écrit. À cette occasion, ce projet de recherche prend le nom de *projet de thèse*. La *thèse* est l'aboutissement du projet de thèse dans un document rédigé selon les règles de l'art⁵.

⁴ Voir en annexe les critères d'évaluation des thèses de doctorat en théologie pratique. Ces critères peuvent être modulés suivant le type de thèse présenté : la dissertation, la création ou le test de modèle.

⁵ Ce document sera rédigé en tenant compte, notamment, des *Règles générales de présentation matérielles* édictées par la Faculté des études supérieures (<http://www.fes.ulaval.ca/sgc/Etudes/guide/pid/2710>), ainsi que du *Guide de présentation des travaux écrits* disponible sur le site web de la Faculté de théologie et de sciences religieuses (http://www.ftsr.ulaval.ca/pdf/ftsr_guide_travaux_2009.zip). (Adresses consultées le 24 sept. 2010)

PARTIE I : DESCRIPTION DU PROJET DE THÈSE

DÉFINITION DES RÔLES

Un *comité d'encadrement* sera assigné à chaque étudiant dans le but de l'encadrer pendant la période d'élaboration de son projet de thèse. Ce comité se compose d'un directeur de recherche, d'un membre interne et d'un membre externe. Chacun de ces intervenants a une fonction particulière.

1. Le *directeur de recherche* « doit être un professeur compétent dans le domaine visé et habilité à cette fin par la Faculté des études supérieures. » (*Règlement des études*, art. 208)

209. Le directeur de recherche est responsable de l'encadrement de l'étudiant.

À ce titre :

- a) il l'aide à concevoir son projet de recherche, à choisir ses activités de formation et à établir l'échéancier de son projet d'études;
 - a.1) il propose à l'étudiant et recommande au directeur de programme, lorsque requis, une scolarité complémentaire;
- b) il s'assure que l'étudiant satisfait aux exigences relatives à l'approbation par le Comité d'éthique de la recherche si son projet de recherche fait appel à des sujets humains;
- c) il supervise et évalue ses travaux de recherche et l'aide à résoudre les difficultés inhérentes à ses études et à sa recherche;
- d) il participe à l'évaluation de son mémoire ou de sa thèse;
- e) il fait rapport au directeur de programme au moins une fois par année des progrès accomplis par l'étudiant qu'il dirige et lui signale dans les meilleurs délais tout problème survenant dans son cheminement;
- f) il propose au directeur de programme, le cas échéant, le nom des membres du comité d'encadrement, dont il coordonne et anime les activités, et lui transmet toute proposition de ce comité. » (*Règlement des études*, art. 209)

Il est le principal soutien de l'étudiant qu'il dirige, tout au long de la progression du projet de recherche, ce qui peut l'amener à le confronter à l'occasion s'il le juge opportun.

2. Le *membre interne*, choisi parmi les membres de la communauté scientifique (souvent un autre professeur de la Faculté) et reconnu dans le domaine de recherche retenu par l'étudiant, apporte un point de vue complémentaire sur le projet du candidat.

3. Le *membre externe*, choisi parmi les praticiens qui se distinguent dans le domaine de recherche spécifique du projet de l'étudiant ou dans la communauté universitaire, garantit la crédibilité de l'entreprise dans ses relations avec le terrain d'intervention.

En somme, la fonction principale du Comité d'encadrement est de fournir à l'étudiant une rétroaction annuelle, au fur et à mesure que s'élabore son projet de recherche, de l'accompagner dans la réalisation de son contrat d'apprentissage, et d'informer annuellement le directeur du programme de la progression normale d'un étudiant dans le cheminement de son programme. Si le directeur de recherche est celui qui accompagne l'étudiant sur une base plus régulière, le comité d'encadrement, pour sa part, assume la responsabilité générale de la progression de l'étudiant par le truchement d'une évaluation continue une fois l'an au cours des trois premières années de son cheminement. À la suite de ces évaluations, le directeur du programme doit décider de la poursuite, conditionnelle ou non, du programme de l'étudiant ou encore de son exclusion de ce programme⁶.

Au terme de la séance d'automne du Séminaire I, l'étudiant inscrit au doctorat en théologie pratique doit « avoir fait approuver le choix de son directeur de recherche [...]. Après avoir vérifié l'assentiment du professeur choisi, le directeur de programme approuve le choix de l'étudiant. Si l'étudiant n'est pas en mesure de choisir son directeur de recherche, le directeur de programme l'assiste dans sa démarche. » (*Règlement des études*, art. 208) De même, à la même séance, le directeur du programme consulte l'étudiant afin de recevoir ses suggestions quant à la formation de son comité d'encadrement. Par la suite, le directeur de programme contacte les personnes concernées, leur soumet la suggestion de l'étudiant et leur présente ce à quoi les engage cette responsabilité et demande leur consentement à exercer cette fonction.

⁶ Voir la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat* dont des extraits sont reproduits en annexe 4. Le document entier peut être consulté sur le site de la Faculté des études supérieures, à l'adresse http://www.fes.ulaval.ca/webdav/site/fes/shared/documents/autres/politique_encadrement_mm_d.pdf (consulté le 24 sept. 2010).

MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE THÈSE

Dans ses modalités essentielles, le développement de la thèse suit quatre étapes essentielles : l'*exploration problématique*, l'*élaboration d'une stratégie de recherche*, le *développement du projet de recherche* et la *rédaction*. Un comité d'encadrement se penche de façon systématique sur l'état du progrès de l'étudiant en rapport avec son projet de recherche au cours des trois premières années de son programme.

- a) Au terme de la phase d'*exploration*, c'est-à-dire au terme de sa première année dans le programme, l'étudiant soumettra son contrat d'apprentissage ainsi qu'une *Esquisse de son projet* de recherche (8-10 pages). Celle-ci rendra compte de l'idée et de l'orientation de la recherche qu'il entend poursuivre et, en particulier, présentera le domaine de recherche dans lequel elle s'inscrit, exposera le contexte de sa recherche (son milieu d'intervention), en montrera la pertinence, clarifiera les objectifs qu'il veut atteindre et délimitera clairement son objet de recherche (une pratique). De plus, il proposera une première formulation de sa question de recherche. Enfin, le cas échéant, il énoncera les principaux problèmes éthiques qu'il aura commencé à identifier et établira un échéancier détaillé de l'ensemble de son parcours de formation.
- b) Dans la période consacrée à l'*élaboration d'une stratégie de recherche*, c'est-à-dire au cours de la deuxième année, l'étudiant validera d'abord sa question de recherche et arrivera à la formuler dans des termes plus définitifs. Il fera ensuite état de la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre, en étant attentif au caractère théologique de sa recherche et planifiera, en mettant à jour son échéancier, les principales étapes à franchir pour mener à bien sa recherche. Il rendra compte ensuite des sources qu'il entend privilégier en présentant une bibliographie préliminaire selon les normes en vigueur dans le domaine. Enfin, il fera état des démarches qu'il a accomplies relativement à l'éthique de la recherche. Cela prendra la forme d'un *Projet préliminaire* de 15 à 20 pages. À cette étape, on s'assurera de la cohérence entre les objectifs, la question de recherche et les méthodes que le chercheur se propose de mettre en œuvre. Une mise à jour du contrat d'apprentissage est à prévoir à cette étape. Au terme de cette deuxième étape, le candidat doit être en mesure d'entreprendre sa collecte de données sur le terrain.
- c) À la fin de la phase dédiée *au développement de son projet de recherche*, c'est-à-dire au terme de la troisième année de son programme, l'étudiant produira un *Projet avancé* de 20 à 25 pages qui, en plus de présenter des enrichissements au plan bibliographique, contiendra des informations sur les aspects plus théoriques de sa recherche et sur les références théologiques qu'il entrevoit mettre en œuvre (cadres théologiques, concepts, référé-

rences). Le *Projet avancé* sera aussi attentif à réfléchir à la validation de la démarche de recherche entreprise. Le candidat pourra aussi à cette étape identifier des attitudes et des habiletés liées à la pratique qu'il examine. Il fera le point sur la réalisation de son contrat d'apprentissage. Au terme de cette troisième étape, le comité d'encadrement est dissout.

- d) Enfin, lors de la dernière étape, qui consiste au début de la *rédaction* de la thèse, l'étudiant aura fait une première interprétation des données recueillies et une mise en dialectique de la théorie avec la pratique examinée sur le terrain d'intervention. Il aura aussi constitué un corpus cohérent des matériaux de recherche, terminé l'étude des sources et réalisé une bibliographie complète. Cela donnera lieu à une présentation lors du Colloque II.

Le développement du projet de thèse décrit ici se modulera, suivant qu'il s'agit d'une dissertation, d'une recherche-crédation ou d'un test de modèle. Dans la deuxième partie de ce document, des questions spécifiques guidant l'élaboration du projet de thèse à ses différentes étapes particulariseront cette démarche type pour chacun des cheminements prévus au programme.

Dans le programme de DThP, l'évaluation formative prend une place très importante. Cette évaluation formative porte (1) sur le développement de la problématique, (2) l'application progressive de la méthode de recherche, en particulier de la méthode théologique, et la connaissance de la littérature (3) la capacité d'interpréter théologiquement les données. On comprend que le rapport entre la théorie et la pratique sera mis à l'épreuve en permanence. Le projet de recherche joue un rôle de catalyseur dans la corrélation entre la théorie et la pratique qu'entraîne l'intervention du candidat. C'est pourquoi, à chacune des étapes importantes de formation, un temps fort est consacré à l'évaluation du développement du projet de thèse par le comité d'encadrement afin d'en estimer la valeur et d'apporter des correctifs nécessaires. À la suite de la rencontre du Comité d'encadrement, chacun des membres du comité consigne par écrit sur une grille prévue à cet effet les remarques qu'il veut transmettre au candidat et les remet au secrétaire de la gestion des études. Cette grille, qui représente une rétroaction importante pour le candidat à chacune des étapes du développement de son projet de thèse, lui est ensuite acheminée. Elle indique si le candidat a réussi ou non cette étape. S'il s'avère que les membres d'un comité d'encadrement croient qu'une étape n'est pas réussie, il leur est demandé de délibérer à la suite de la rencontre et d'indiquer clairement dans le rapport la recommandation qu'ils font à l'étudiant. La réussite de chacune des étapes constitue une condition de la poursuite du cheminement d'un candidat dans le programme et de sa réinscription. Ceci dit, l'évaluation et la soutenance de la thèse gardent leur caractère décisif.

TROIS TYPES DE THÈSE

La thèse peut prendre trois formes : la *dissertation*, le *test d'un modèle* et le *travail de création*. Alors que la *dissertation* rend compte de l'examen critique d'une pratique d'intervention dans le champ religieux et en propose une interprétation théologique, le *test d'un modèle* permet, grâce à la mise à l'épreuve d'un modèle d'intervention, le renouvellement des stratégies d'intervention dans un champ d'activité, alors que le *travail de création* vise le perfectionnement d'un créateur grâce à la création d'une œuvre d'art accompagnée d'un document qui rend compte de la démarche de création et en fournit une interprétation théologique. Dans un cas comme dans l'autre, la formulation des résultats de la recherche dans une thèse est clairement liée à un terrain et à une pratique d'intervention. Voyons les principales articulations de ces trois types de thèse.

La dissertation

L'un des buts du programme de Doctorat en théologie pratique consiste à approfondir les connaissances relatives à une « intervention sur un terrain situé dans le champ ecclésial ou dans toute autre sphère d'activité où le religieux est concerné », que nous appellerons dorénavant, pour faire bref, *intervention sur un terrain* (voir lexique).

La dissertation consiste à rendre compte par un écrit d'une démarche méthodique d'examen et d'interprétation d'une pratique d'intervention en s'attachant surtout à en dégager une interprétation théologique. Lorsque l'étudiant choisit de faire une dissertation, il opte pour une recherche sur un sujet lié à l'intervention sur le terrain en général, qu'il s'agisse de sa propre intervention ou de celle des autres. Il est important que l'intervention à l'étude puisse être très bien connue de l'étudiant. La recherche sur l'intervention sur le terrain vise un développement des connaissances, ce qui permettra à l'étudiant ou à d'autres personnes d'en percevoir tous les enjeux, de la comprendre d'un point de vue théologique et d'exercer une intervention plus efficace.

Le test d'un modèle

Le test d'un modèle se caractérise par la mise sur pied et/ou l'expérimentation du prototype d'une certaine forme d'intervention sur le terrain ou d'un modèle d'intervention. Suivant Y. Saint-Arnaud, un modèle d'intervention comporte les éléments suivants : un cadre d'analyse, une structure de relation, une conception du changement, la gestion du processus d'intervention,

un répertoire de techniques et de stratégies et un mode d'évaluation⁷. En somme, un modèle se présente comme « une description rigoureuse du processus qu'utilise un praticien pour traiter la situation qu'on lui soumet : sa façon de faire la problématisation, l'ensemble des intentions qui le guident, le répertoire de stratégies qu'il utilise et le type de changement qu'il vise. » (p. 71) On peut parler par exemple d'un modèle de gouvernement ecclésial, d'un modèle d'évangélisation, d'un modèle de lecture des Écritures, d'un modèle de formation d'intervenants pastoraux, d'un modèle d'accompagnement pastoral ou d'intervention dans la société.

Dans ce cas, la thèse ainsi produite se présente comme un ouvrage dont d'autres personnes dans la communauté pourront bénéficier afin d'améliorer leur propre pratique. La thèse mettra en lumière les différents éléments du modèle, son fonctionnement dynamique et dégagera les postulats théologiques sur lesquels repose ce modèle et les enjeux proprement théologiques relatifs à l'utilisation de ce modèle particulier. Comme ce type de projet de thèse est conçu afin de répondre à un besoin précis dans un ensemble de circonstances données, l'étudiant examinera un modèle particulier développé sur son terrain d'intervention, mais il ne faudrait pas surestimer son caractère singulier. Suivant la nature du modèle proposé, les habiletés et les compétences développées devraient normalement servir à l'usage d'autres projets sur d'autres terrains d'intervention. Cette transférabilité du modèle en marquera le caractère universel.

En raison de la grande variété de projets de test d'un modèle qu'il est possible d'élaborer, le genre d'évaluation pourra aussi varier grandement. Ceci dit, le projet de recherche doit aborder un besoin réel. En validant un projet de thèse de ce type, le comité d'encadrement se montre convaincu de son importance et de sa pertinence. De plus, le projet de recherche doit procéder, tout au long de la démarche doctorale, à des révisions fondées sur l'expérimentation lors de la phase de mise en œuvre du modèle proposé jusqu'à ce que le produit ait démontré son efficacité et sa pertinence. Des utilisateurs du modèle sur le terrain devront pouvoir confirmer les prétentions de l'étudiant à l'efficacité de son modèle. Pour ce faire, l'étudiant aura mis à l'essai plusieurs fois son modèle; il aura fait suffisamment d'essais pour inspirer confiance. Enfin, les étudiants intégreront dans leur thèse les évaluations d'utilisateurs aguerris du projet. Ces évaluations porteront en particulier sur des questions liées à la facilité d'utilisation et de compréhension du projet ainsi qu'à sa valeur générale à titre de contribution significative à l'amélioration de l'intervention sur le terrain.

⁷ Yves Saint-Arnaud, *Connaître par l'action*, Montréal, PUM, 1992.

Le travail de création

La création artistique a toujours été étroitement associée à l'élan religieux et, à certaines époques, l'art a occupé une place privilégiée dans le champ religieux. Il est lui-même langage et expression de la foi. Il est donc tout à fait opportun, pour les étudiants ayant des intérêts et des habiletés en arts, de faire preuve d'excellence en intervention sur le terrain par le biais d'une discipline artistique. Les projets de ce type se caractérisent par la production d'une œuvre d'art originale et par la rédaction d'un document d'accompagnement qui rend compte du travail de création et qui dégage les références proprement théologiques à l'œuvre dans cette production.

En tant que travail de création, un projet de ce type sera nécessairement unique, se démarquant par son individualité. Afin de garantir une certaine objectivité, la thèse comprendra aussi une réflexion sur la réception par le public de cette production et des indications sur l'effet de l'œuvre dans le cadre de l'intervention sur un terrain déterminé. Le projet relèvera normalement des méthodes largement reconnues dans le domaine. Quelle que soit la forme d'art choisie, l'étudiant devra démontrer un niveau avancé d'habileté technique appropriée au domaine choisi avant d'obtenir la permission de s'engager dans ce type de projet. Il serait préférable que l'étudiant puisse présenter des exemples de sa production antérieure afin de démontrer qu'il possède le niveau de préparation requis pour s'y engager. L'engagement dans un tel projet exige une codirection d'un professeur dans le domaine de création retenu (musique, sculpture, architecture, peinture, vitrail, etc.)

PARTIE II : STRUCTURE DÉTAILLÉE DU PROJET DE THÈSE

ESQUISSE DU PROJET DE THÈSE

(Document de 8-10 pages soumis au Comité d'encadrement à la fin de la *première année*, et au moins 3 semaines avant sa réunion)

N.B. Toujours mettre une page frontispice comportant :

- 1) *les informations vous concernant (nom, n° d'identification, milieu d'intervention),*
- 2) *le titre du projet,*
- 3) *le domaine de recherche concerné (en une seule phrase)*
- 4) *et le type de thèse choisi (dissertation, test de modèle ou travail de création).*

Toujours retranscrire dans votre document les questions auxquelles vous avez à répondre.

Les objectifs de l'*Esquisse du projet de thèse* sont les suivants :

Objectif général : rendre compte de l'idée et de l'orientation générale de la recherche.

Objectifs spécifiques :

- présenter le domaine de recherche dans lequel s'inscrit la recherche de l'étudiant;
- exposer le contexte de sa recherche (présenter son milieu d'intervention);
- montrer la pertinence d'une telle recherche;
- clarifier les objectifs qu'il veut atteindre;
- délimiter clairement son objet de recherche (une pratique d'intervention sur un terrain donné)
- proposer une première formulation de sa question de recherche;
- énoncer les principaux problèmes éthiques qu'il aura commencé à identifier;
- établir un échéancier détaillé de l'ensemble de son parcours de formation.

1) Orientation de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

Présentez brièvement l'*objet* de votre recherche (généralement une pratique d'intervention donnée sur un terrain particulier) et délimitez-en clairement les contours.

Présentez le *domaine* de recherche dans lequel s'inscrit votre recherche et situez-la à l'intérieur de ce domaine⁸.

Présentez brièvement votre terrain de recherche, c'est-à-dire le lieu ou le milieu où la question que vous vous proposez de traiter s'est posée pour vous ou encore là où vous vous proposez de mener votre recherche.

Énoncez le plus clairement possible quelques objectifs que vous poursuivez en entreprenant cette recherche (que voulez-vous apprendre, connaître, clarifier, comprendre, découvrir, transformer, élucider, etc.?).

Pour autant qu'il vous est possible de le faire à cette étape, identifiez les expériences, les images ou les idées qui vous sensibilisent au projet de recherche.

Formulez de manière aussi concise que possible la question de recherche qui orientera votre projet. Cela pourrait prendre la forme d'une question formulée en une seule phrase. Soyez déjà attentif à la dimension théologique de cette question en montrant en quoi elle l'est. Il doit s'agir d'une question ouverte (qui ne peut se répondre par oui ou par non, mais qui appelle un certain développement) et d'une véritable interrogation (pas simplement l'envers d'une conviction).

§Pour une dissertation§

Justifier la pertinence de votre recherche par rapport au terrain d'intervention.

§Pour un test de modèle§

Présentez les besoins provenant du terrain d'intervention que votre recherche vise à combler.

§Pour un travail de création§

Montrez en quoi votre recherche rejoint explicitement ou implicitement un désir d'expression religieuse présent sur votre terrain d'intervention.

⁸ La plupart des recherches peuvent être rapportées à l'un des quatre actes fondamentaux de l'intervention ecclésiastique : proclamer, célébrer, édifier, soutenir. Voir à ce sujet l'article de Marcel Viau indiqué à la note 2.

2) Tradition de recherche

§Pour une dissertation§

Situez votre recherche en fonction de ce que vous savez déjà de la tradition de recherche dans laquelle elle s'inscrit. En d'autres termes, que savez-vous sur ce qui a été fait avant vous (auteurs qui ont travaillé cette question ou une question similaire, courants de recherche, travaux de recherche dans ce domaine)?

§Pour un test de modèle§

Dans le cas d'un modèle existant, dites ce que vous savez déjà de l'*utilisation* qui en fut faite auparavant. Dans tous les cas, identifiez d'autres modèles existants, le cas échéant.

§Pour un travail de création§

Situez l'œuvre que vous vous proposez de créer en fonction de ce que vous savez déjà de la tradition esthétique dans laquelle elle s'inscrit.

3) Niveau de préparation de l'étudiant

Il s'agit ici, au début de votre parcours, d'identifier les acquis personnels qui vous préparent à bien mener cette recherche et les apprentissages que vous devez faire si vous voulez poursuivre cette recherche.

§Pour tous les types de thèse§

En vous référant à votre Contrat d'apprentissage, précisez comment la scolarité du programme de Doctorat en théologie pratique vous prépare à mener à bien votre projet de recherche.

Outre les cours du programme, précisez à quels autres apprentissages ou formations vous ferez appel en relation avec votre projet de recherche, le cas échéant.

4) Éthique de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

La réalisation de votre thèse suppose-t-elle que vous ayez à travailler avec des sujets humains?

Prenez connaissance des indications de la Faculté des études supérieures sur l'éthique de la recherche⁹.

Faites état de votre réflexion actuelle au sujet de votre rapport à votre terrain : (1) le rapport à votre employeur, (2) votre rapport aux personnes avec qui vous collaborez dans le cadre de votre intervention, (3) votre rapport aux personnes à qui est destinée votre intervention.

Faites état brièvement des questions d'ordre éthique qui sont liées à la poursuite de votre recherche et énumérez les principaux problèmes éthiques que vous avez déjà identifiés.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour respecter les règles de l'éthique de la recherche?

5) Échéancier

§Pour tous les types de thèse§

Présentez, pour les quatre années à venir, un échéancier détaillé de votre cheminement dans le programme. Pour chacune des années, indiquez les activités de formation que vous comptez suivre (cours obligatoires et cours à option), les rencontres du Comité d'encadrement et les activités de recherche que vous comptez poursuivre.

Montrez comment vous comptez planifier votre gestion du temps en relation avec les différentes étapes à franchir et vos autres engagements professionnels.

6) Sources

§Pour tous les types de thèse§

Donnez une idée des sources principales se rapportant à votre recherche. À cette étape, il s'agit de démontrer que vous êtes suffisamment familiarisé avec la documentation pertinente pour appuyer votre formulation du projet de recherche. Les titres doivent être présentés selon les normes en vigueur.

⁹ Voir le document à l'adresse <http://www.fes.ulaval.ca/sgc/Etudes/guide/pid/2615> (consulté le 24 sept. 2010). Il est notamment important de faire la première déclaration (formulaire VRR-101) et d'en déposer une copie au Bureau de la gestion des études. Selon le cas, vous serez appelé, dans une étape ultérieure, à faire une demande d'exemption (VRR-103) ou à soumettre une demande d'approbation (VRR-102) au Comité d'éthique de la recherche sur des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL). Cela se fera « au moment où, de l'avis de sa directrice ou de son directeur de recherche, [le projet de l'étudiant] est suffisamment précis et dans sa forme la plus définitive possible », normalement après la conclusion de l'Examen de doctorat, vers la fin de la 2^e année du programme.

PROJET PRÉLIMINAIRE

(Document de 15-20 pages soumis au Comité d'encadrement à la fin de la *deuxième année* et au moins 3 semaines avant sa réunion)

N.B. Toujours mettre une page frontispice comportant :

- 1) *les informations vous concernant (nom, n° d'identification, milieu d'intervention),*
- 2) *le titre du projet,*
- 3) *le domaine de recherche concerné (en une seule phrase)*
- 4) *et le type de thèse choisi (dissertation, test de modèle ou travail de création).*

Toujours retranscrire dans votre document les questions auxquelles vous avez à répondre.

Les objectifs du *Projet préliminaire* sont les suivants :

Objectif général : Valider la cohérence d'ensemble du projet de recherche en s'assurant du rapport entre les objectifs poursuivis, la formulation de la question de recherche et les méthodes proposées. Au terme de cette deuxième étape, le candidat doit être en mesure, suivant le cas, d'entreprendre sa collecte de données sur le terrain, de procéder au test de son modèle, d'entreprendre ou de poursuivre plus avant sa production artistique.

Objectifs spécifiques :

- valider la question de recherche et en arriver à une formulation dans des termes plus définitifs;
- faire état de la méthodologie qu'on entend mettre en œuvre;
- présenter une bibliographie détaillée;
- rendre compte des démarches accomplies au chapitre de l'éthique de la recherche;
- planifier, en offrant un échéancier, les principales étapes à franchir pour mener à bien sa recherche sur le terrain.

1) Orientation de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

Indiquez les principaux déplacements qui sont intervenus dans l'orientation de votre recherche au cours de votre deuxième année de cheminement dans votre programme.

Formulez de manière aussi concise que possible la question de recherche qui orientera votre projet. Cette question devrait être formulée dans des termes plus définitifs.

2) Contexte de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

Décrivez la portée et les limites de la recherche que vous proposez.

Précisez comment les conclusions envisagées peuvent avoir des retombées dans votre milieu d'intervention, sur votre pratique et sur la profession.

3) Tradition de recherche

§Pour une dissertation§

Montrez comment votre revue de la littérature vous permet d'identifier l'originalité de votre recherche par rapport aux travaux déjà réalisés dans votre domaine, sur le même objet ou à partir d'une question similaire.

§Pour un test de modèle§

Situez votre modèle en fonction de ce que vous savez déjà de l'utilisation qui en fut faite auparavant, ou en comparaison avec d'autres modèles existants.

Indiquez le genre d'utilisation que des groupes externes à votre terrain d'intervention particulier pourront faire du projet.

§Pour un travail de création§

Montrez comment votre revue de la littérature vous permet de situer et d'inscrire l'œuvre que vous vous proposez de créer dans une tradition esthétique.

4) Principes théoriques en jeu

§Pour tous les types de thèse§

Établissez la relation entre votre projet de recherche et certains postulats théologiques : convictions, concepts, références.

Donnez un aperçu des appuis théoriques sur lesquels repose le projet de recherche : concepts, courants de pensée, théories reconnues.

5) Méthodologie

§Pour tous les types de thèse§

Présentez et justifiez l'approche méthodologique¹⁰ que vous utiliserez pour effectuer votre projet de recherche.

Exposez de façon détaillée, en vous appuyant sur des sources autorisées, les composantes de la méthode adoptée.

Énumérez les techniques que vous comptez utiliser dans le cadre de votre recherche.

6) Niveau de préparation de l'étudiant

§Pour tous les types de thèse§

En faisant référence à votre contrat d'apprentissage, précisez à quel autre apprentissage ou formation vous ferez appel en relation avec votre projet de recherche, le cas échéant.

Soumettez les ajustements nécessaires à votre contrat d'apprentissage de manière à répondre à vos nouveaux besoins de formation.

7) Validité de la recherche

(Pour des détails concernant les éléments indiqués, voir l'Annexe 5.)

§Pour une dissertation ou un test de modèle§

Montrez la *cohérence* entre les objectifs poursuivis par votre projet de recherche, votre question de recherche et la méthodologie retenue.

Expliquez comment vous comptez assurer l'*objectivité* de votre démarche.

§Pour un travail de création§

Montrez la *cohérence* entre les objectifs poursuivis par votre projet de recherche, votre question de recherche et la démarche de création envisagée.

Identifiez les *critères de qualité* propres à votre domaine de création.

¹⁰ Suivant les types de thèse, pour la cueillette et l'interprétation des données ou pour la création artistique, en indiquant comment cette méthodologie s'inscrit dans une méthode théologique d'ensemble.

Rendez compte de votre niveau de *maîtrise* du langage, des matériaux et de la tradition artistique de votre projet.

8) Échéancier

§Pour tous les types de thèse§

Mettez à jour votre échéancier détaillé et présentez votre plan de recherche sur le terrain au cours de la prochaine année : cueillette et interprétation des données.

Montrez comment vous comptez planifier votre gestion du temps en relation avec les différentes étapes à franchir.

9) Considérations éthiques

§Pour tous les types de thèse§

Annexez ici le protocole de recherche que vous avez soumis ou soumettez au CERUL, le cas échéant.

10) Sources

§Pour tous les types de thèse§

Présentez une bibliographie assez complète de la littérature se rapportant à votre projet de recherche. Cette bibliographie ne doit pas être simplement alphabétique, mais doit regrouper les ouvrages ou les articles sous quelques rubriques pertinentes à votre recherche. Elle doit être présentée selon les normes en vigueur.

PROJET AVANCÉ

(Document de 25-30 pages soumis au Comité d'encadrement à la fin de la *troisième année* et au moins 3 semaines avant sa réunion.)

N.B. Toujours mettre une page frontispice comportant :

- 1) les informations vous concernant (nom, n° d'identification, milieu d'intervention),*
- 2) le titre du projet,*
- 3) le domaine de recherche concerné (en une seule phrase)*
- 4) et le type de thèse choisi (dissertation, test de modèle ou travail de création).*

Toujours retranscrire dans votre document les questions auxquelles vous avez à répondre.

Les objectifs du *Projet avancé* sont les suivants :

Objectif général : Accompagner le passage à l'interprétation des données et le transfert des connaissances acquises au terrain d'intervention.

Objectifs spécifiques :

- déployer les aspects plus théoriques de sa recherche et les références théologiques qu'on entrevoit mettre en œuvre;
- présenter des enrichissements au plan bibliographique,
- réfléchir à la validation de la démarche de recherche entreprise.
- identifier des attitudes et des habiletés liées à la pratique d'intervention examinée.

Au terme de cette troisième étape, le candidat doit être en mesure de faire une première interprétation de ses résultats et de s'orienter vers la rédaction de sa thèse.

1) Orientation de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

Identifiez les déplacements opérés dans votre projet. *S'il a été modifié, montrez en quoi et donnez les raisons de ces modifications.*

Reprenez la formulation de votre question de recherche. *Le cas échéant, dites en quoi les opérations de recherche déjà effectuées ont raffiné l'énoncé de la question.*

§Pour une dissertation§

Justifier la pertinence de votre recherche par rapport au terrain d'intervention. *Dites en quoi les opérations déjà effectuées sur le terrain ont confirmé la pertinence de votre recherche. Si elles l'ont infirmée, dites pourquoi et montrez comment vous avez réajusté le tir.*

§Pour un test de modèle§

Présentez les besoins provenant du terrain d'intervention que votre recherche vise à combler. *Dites en quoi les opérations déjà effectuées sur le terrain ont confirmé votre perception des besoins décelés. Si votre perception s'est révélée fautive, dites pourquoi et montrez comment vous avez réajusté le tir.*

§Pour un travail de création§

Montrez en quoi votre recherche rejoint explicitement ou implicitement un désir d'expression religieuse présent sur votre terrain d'intervention. *Dites en quoi les opérations déjà effectuées sur le terrain ont raffiné votre version originale du thème religieux évoqué. Donnez les raisons de ce changement.*

2) Contexte de la recherche

§Pour tous les types de thèse§

À cette étape-ci, décrivez la portée et les limites de la recherche que vous pouvez déjà entrevoir à la suite de votre recherche.

Précisez comment les conclusions envisagées peuvent avoir des retombées sur votre intervention, dans le milieu où vous intervenez et, plus généralement sur la profession d'intervenant sur le terrain.

§Pour une dissertation§

Indiquez comment vous communiquez déjà les résultats auxquels vous êtes parvenus et comment vous introduisez dans votre milieu les changements inférés par ces résultats.

§Pour un test de modèle§

Indiquez le genre d'utilisation que des groupes externes à votre terrain d'intervention particulier pourraient faire du modèle que vous élaborerez.

Donnez des éclaircissements sur votre façon de présenter le modèle au terrain d'intervention. Vous pouvez joindre en annexe tout document qui illustrerait votre propos.

§Pour un travail de création§

Indiquez les rapports que vous entretenez avec divers groupes qui bénéficient déjà de votre travail de création.

3) Attitudes et habiletés à développer

À la lumière de la recherche que vous avez poursuivie jusqu'ici, indiquez deux attitudes que vous devez développer si vous voulez enrichir la qualité de votre intervention (justifier).

À la lumière de la recherche que vous avez poursuivie jusqu'ici, indiquez deux habiletés que vous devez développer si vous voulez enrichir la qualité de votre intervention (justifier).

4) Principes théoriques en jeu

§Pour tous les types de thèse§

À l'aide de quelles références arrivez-vous à comprendre votre œuvre artistique, les données recueillies ou le modèle que vous avez élaboré?

Déployez certains postulats théologiques (cadres théologiques, concepts, références, courants) qui vous permettent d'interpréter vos résultats de recherche ou votre œuvre de création.

Élaborez les appuis théoriques sur lesquels reposera votre interprétation théologique.

5) Méthodologie

§Pour tous les types de thèse§

Exposez de façon détaillée, en vous appuyant sur des sources autorisées, les composantes de la méthode adoptée¹¹. *Réajustez votre description à la lumière de l'expérience acquise pendant la démarche de recherche.*

6) Niveau de préparation de l'étudiant

§Pour tous les types de thèse§

À cette étape-ci de votre cheminement dans le programme, identifiez, le cas échéant, vos besoins de formation pour compléter votre parcours. Revoyez votre contrat d'apprentissage en conséquence..

7) Validité de la recherche

(Pour des détails concernant les éléments indiqués, voir l'Annexe 5)

§Pour une dissertation ou un test de modèle§

Vérifiez la *cohérence* entre les objectifs poursuivis par votre projet de recherche, votre question de recherche et la méthodologie retenue.

Expliquez comment se maintient ou se renforce l'*objectivité* de votre démarche.

Exposez les moyens que vous mettez en œuvre pour vous assurer de l'*exactitude* de vos observations et interprétations.

Indiquez de quelle manière la recherche promet d'être *instructive* en regard de la réalité à l'étude.

Situez l'*originalité* et le caractère personnel de votre démarche en regard des connaissances existantes dans le domaine.

Montrez quelle sera l'*utilité* de votre recherche pour la situation visée, les pratiques étudiées ou le milieu en cause.

¹¹ Il s'agit aussi bien des méthodologies nécessaires à la cueillette et à l'analyse des données que celles requises pour la création artistique, sans négliger leur arrimage à une méthode d'interprétation théologique.

Expliquez comment les résultats de votre recherche pourront être transférés à d'autres contextes ou problèmes similaires aux vôtres.

Indiquez les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour diffuser et faire connaître votre recherche.

§Pour un travail de création§

Vérifiez la *cohérence* entre les objectifs poursuivis par votre projet de recherche, votre question de recherche et votre démarche de création.

Expliquez votre démarche de création respecte les *critères de qualité* propres à votre domaine.

Expliquez le caractère *original* et personnel de votre projet de création en regard du domaine artistique visé.

Identifiez les catégories de « critiques informés » qui pourront éventuellement porter un jugement sur votre œuvre.

Indiquez comment vous comptez *diffuser* ou faire connaître votre œuvre.

8) Échéancier

§Pour tous les types de thèse§

Présentez *l'échéancier* que vous vous donnez. Celui-ci devrait envisager l'interprétation de vos données et vous conduire à la rédaction de votre thèse.

Indiquez les ajustements que vous devez apporter à votre *gestion du temps* pour franchir cette nouvelle étape.

9) Sources

§Pour tous les types de thèse§

Enrichissez et complétez votre bibliographie.

ANNEXES

ANNEXE 1 – GLOSSAIRE¹²

COMITÉ D'ENCADREMENT : Au cours des trois premières années de sa démarche, chaque étudiant bénéficie du soutien d'un comité d'encadrement composée du DIRECTEUR DE RECHERCHE, d'un MEMBRE INTERNE et d'un MEMBRE EXTERNE, dont le rôle est d'encadrer l'étudiant pendant la période d'élaboration de son PROJET DE THÈSE.

DIRECTEUR DE PROGRAMME : Le responsable de la gestion d'ensemble du programme de DThP et de l'encadrement général des étudiants inscrits à ce programme.

DIRECTEUR DE RECHERCHE : Le formateur responsable de l'encadrement du PROJET DE RECHERCHE de l'étudiant. Il est le principal soutien de l'étudiant durant la progression de son PROJET DE RECHERCHE.

DISSERTATION : Un des trois types de THÈSE admis dans le programme de DThP. La dissertation consiste à rendre compte par écrit d'un aspect précis de l'engagement d'un professionnel effectuant une INTERVENTION SUR UN TERRAIN en s'attachant surtout à en examiner la dimension théorique.

DOMAINE D'ÉTUDES : Le domaine structuré du savoir, fondé sur plusieurs disciplines et organisé autour d'une réalité particulière qui lui sert d'axe intégrateur. Le domaine d'études propre au DThP est la théologie pratique.

DOMAINE DE RECHERCHE : L'ensemble des connaissances et des pratiques d'intervention soumises à l'investigation du chercheur à l'intérieur du DOMAINE D'ÉTUDES de la théologie pratique.

ESQUISSE DE PROJET DE THÈSE : Un document de 8-10 pages qui rend compte du cheminement de l'étudiant relativement à son PROJET DE RECHERCHE durant la première année de formation. Il sert également à évaluer sa progression au terme de cette même année.

¹² Pour des informations supplémentaires, voir le *Règlement des études* (www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf), le *Répertoire facultaire des programmes* (<http://www.ulaval.ca/sg/publi/index.html>) et le présent document *Projet de thèse*.

INTERVENTION SUR UN TERRAIN : L'intervention sur un terrain peut-être située dans le champ ecclésial ou dans toute autre sphère d'activités où le religieux est concerné. L'intervention peut comporter diverses modalités allant de l'animation pastorale d'une communauté jusqu'aux interventions expérimentales dans divers milieux. On peut même envisager que la pratique d'un baptisé qui cherche à mettre en œuvre son appel à la vie chrétienne peut être considéré comme une intervention sur un terrain, voire toute pratique qui prête à une interprétation théologique. Le champ est donc largement ouvert.

MEMBRE EXTERNE : Le formateur (professeur ou professionnel réputé), choisi pour sa compétence dans le DOMAINE DE RECHERCHE spécifique de l'étudiant, qui garantit la crédibilité de l'entreprise de l'étudiant dans ses relations avec le TERRAIN D'INTERVENTION.

MEMBRE INTERNE : Le formateur du milieu universitaire qui, en raison de sa compétence dans le domaine de recherche de l'étudiant, participe à son comité d'encadrement au cours des trois premières années de sa formation.

OBJET DE RECHERCHE : La partie délimitée du DOMAINE DE RECHERCHE de l'étudiant, considérée comme un tout aux fins de sa RECHERCHE.

PROJET AVANCÉ : Le document de 30-40 pages qui rend compte du cheminement de l'étudiant relativement à son PROJET DE RECHERCHE durant la troisième année de formation. Il sert également à évaluer sa progression au terme de cette même année.

PROJET DE RECHERCHE : L'entreprise scientifique portant sur un OBJET DE RECHERCHE à l'intérieur d'un DOMAINE DE RECHERCHE reconnu et approuvé par le DIRECTEUR DE PROGRAMME.

PROJET DE THÈSE : Les quatre étapes du PROJET DE RECHERCHE présentées dans des documents appropriés (voir l'ESQUISSE DE PROJET, le PROJET PRÉLIMINAIRE, le PROJET AVANCÉ). La dernière étape étant l'élaboration elle-même de la thèse.

PROJET PRÉLIMINAIRE : Le document de 15-20 pages qui rend compte du cheminement de l'étudiant relativement à son PROJET DE RECHERCHE durant la deuxième année de formation. Il sert également à évaluer sa progression au terme de cette même année.

QUESTION DE RECHERCHE : L'énoncé qui manifeste un écart entre ce que l'étudiant sait déjà et ce qu'il désire éventuellement savoir à propos de son OBJET DE RECHERCHE. Il doit s'agir d'une vraie question, et non simplement de l'envers d'une conviction. Ce sera

normalement une question ouverte (à laquelle on ne peut répondre par oui ou par non), qui commence par « pourquoi », « comment », « en quoi », « quels sont », « à quelles conditions », etc. Cette question doit être formulée en termes théologiques.

PROBLÈME DE RECHERCHE : La recherche d'un étudiant porte sur un OBJET DE RECHERCHE (généralement une pratique d'INTERVENTION). Le choix de cet OBJET DE RECHERCHE est lié à un intérêt particulier. Cet intérêt de recherche est ensuite problématisé et se présente comme un « problème de recherche » qui explore différentes facettes de cet OBJET DE RECHERCHE avant de conduire à une QUESTION DE RECHERCHE.

RECHERCHE : Une démarche structurée d'exploration intellectuelle, d'intervention et de création, validée par les pairs et menant, dans le cadre de la mission universitaire de formation, à un avancement des connaissances et à des résultats soumis à la critique de la communauté des chercheurs.

TERRAIN D'INTERVENTION : Lieu d'intervention du candidat où se déploie sa pratique ou lieu où se déploie l'intervention qui fait l'objet de sa recherche.

TEST D'UN MODÈLE : Un des trois types de thèse admis dans le programme de DThP. Le test d'un modèle se caractérise par la mise sur pied et/ou l'expérimentation du prototype d'une certaine forme d'INTERVENTION SUR LE TERRAIN.

THÈSE : La présentation des résultats d'une RECHERCHE originale poursuivie dans le cadre du programme de DThP. Elle est l'aboutissement des différentes étapes du PROJET DE THÈSE dans un document rédigé selon les règles de l'art. Suivant les diverses voies du programme, elle peut prendre diverses formes.

TRAVAIL DE CRÉATION : Un des trois types de thèse admis dans le programme de DThP. Le travail de création comporte nécessairement une production artistique et un document d'accompagnement qui rend compte de la démarche de création.

ANNEXE 2 – CRITÈRES SERVANT À L'ÉVALUATION D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (DISSERTATION)

Renseignements à l'intention des membres du jury d'une thèse en théologie pratique¹³

OBJECTIFS DE LA THÈSE DE THÉOLOGIE PRATIQUE (DThP)

Dans le cadre de sa thèse, le candidat au DThP doit avoir démontré :

- sa maîtrise de la méthodologie de la recherche propre à son domaine du savoir, la théologie pratique;
- sa capacité à articuler réflexion théologique et pratique sur un terrain donné, sa réflexion étant ancrée dans une pratique particulière, le terrain d'intervention étant présenté de manière suffisante;
- sa connaissance suffisante de la documentation pertinente au sujet traité (tradition de recherche);
- son aptitude à rendre compte par écrit de son travail, d'une façon claire et cohérente, et selon les normes appropriées à son domaine;
- sa capacité à identifier les retombées de sa recherche sur le terrain et sur sa pratique (attitudes et habiletés).

PARTICULARITÉS DE LA THÈSE EN THÉOLOGIE PRATIQUE

Il est important de préciser que le programme de doctorat en théologie pratique vise à former des intervenants de haut niveau dans le domaine du religieux. La formulation des exigences de recherche pour le programme de doctorat en théologie pratique tient compte des objectifs de formation propres à ce type de programme. Ainsi, dans ce programme, la thèse constitue 51 crédits¹⁴ sur un total de 90, comparativement à une thèse de Ph.D. en théologie qui comporte minimalement 75 crédits à l'Université Laval.

La thèse de doctorat en théologie peut prendre plusieurs formes : la dissertation, le test de modèle ou le travail de création.

¹³ À l'exception d'une thèse du volet création.

¹⁴ À l'Université Laval, un crédit représente 45 heures de travail.

La dissertation prend la forme d'un écrit scientifique qui, en plus de rendre compte des résultats obtenus à la suite d'une recherche sur un terrain et portant sur une pratique donnée, propose une interprétation théologique de cette pratique.

INDIVIDUALITÉ DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la thèse est strictement individuelle. Elle ne saurait être le résultat d'une consultation ni d'une concertation entre les examinateurs. Pour cette raison, les membres du jury doivent éviter de s'échanger les résultats de leur évaluation individuelle avant que tous les rapports ne soient déposés à la Faculté des études supérieures.

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'évaluation consiste en un rapport détaillé et un jugement d'ensemble. Le rapport détaillé comprend trois sections :

Première section : valeur scientifique

- Le sujet traité est-il original ? La thèse est-elle, dans son ensemble, structurée de façon cohérente? Les questions que l'étudiant se propose d'examiner ont-elles été définies avec clarté? Les objectifs poursuivis découlent-ils de façon cohérente de la problématique et sont-ils exposés avec clarté? La thèse définit-elle le rapport du chercheur à un terrain et à une pratique et témoigne-t-elle d'une connaissance poussée par l'étudiant de la documentation pertinente au sujet traité?
- Compte tenu des objectifs de la thèse en théologie pratique, la méthodologie de la recherche est-elle appropriée? Est-elle décrite avec suffisamment de précisions pour permettre au lecteur de refaire, s'il le désirait, le cheminement de l'étudiant (position d'un problème reliée à une pratique, appréhension de cette pratique, interprétation théologique)? Semble-t-elle avoir été appliquée de façon rigoureuse?
- En tenant compte du domaine du savoir concerné, le traitement des sources et des données est-il fait avec rigueur ? Relève-t-on la même rigueur dans l'analyse des résultats et dans leur interprétation? Les conclusions tirées sont-elles solidement appuyées sur ces résultats?

Deuxième section : qualité de la présentation

- La langue utilisée est-elle claire et précise? Les illustrations et tableaux sont-ils pertinents, informatifs et bien conçus?
- Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique?
- Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les normes appropriées au domaine concerné?

Troisième section : commentaires généraux

- La thèse démontre-t-elle que l'étudiant est capable de poursuivre des recherches originales de façon autonome ?
- À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. S'il la juge acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il le considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

ANNEXE 3 – CRITÈRES SERVANT À L'ÉVALUATION D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (CRÉATION)

Renseignements à l'intention des membres du jury d'une thèse en théologie pratique (volet création)

OBJECTIFS DE LA THÈSE DE THÉOLOGIE PRATIQUE (DThP)

Dans le cadre de sa thèse, le candidat au DThP doit avoir démontré :

- sa maîtrise de la méthodologie de la recherche propre à son domaine du savoir, la théologie pratique ;
- sa connaissance suffisante de la documentation relative à son domaine de création (tradition de recherche), et du répertoire des œuvres de ce domaine, s'il y a lieu ;
- sa capacité de créer une œuvre présentant les critères de qualité propres à son domaine de création ;
- sa capacité d'ancrer sa pratique de création dans une réflexion théologique pertinente et d'articuler réflexion théologique et activité de création;
- son aptitude à rendre compte de son travail par écrit, d'une façon claire et cohérente, et selon les normes appropriées à son domaine ;
- sa capacité d'identifier les retombées de sa recherche sur le terrain et sur sa pratique (attitudes et habiletés).

PARTICULARITÉS DE LA THÈSE EN THÉOLOGIE PRATIQUE VOLET CRÉATION

Il est important de préciser que le programme de *doctorat en théologie pratique, volet création*, vise à former des théologiens-artistes. La formulation des exigences de recherche tient compte des objectifs propres à ce type de programme. Le travail de thèse comprend à la fois l'œuvre produite et le document d'accompagnement. Ce document est un écrit scientifique qui rend compte du travail de création et propose une réflexion théologique sur la pratique de création du doctorant et sur l'œuvre produite. La thèse représente 51 crédits¹⁵ sur un total de 90, comparativement à 75 crédits pour la thèse de Ph.D. en théologie.

¹⁵ À l'Université Laval, un crédit représente 45 heures de travail.

RAPPORT D'ÉVALUATION

L'évaluation consiste en un rapport détaillé et un jugement d'ensemble. Le rapport détaillé comprend trois sections :

Première section : teneur du travail effectué

A. valeur artistique

1. Dans le domaine artistique propre à ce travail de création, l'œuvre produite est-elle originale ?
2. L'œuvre est-elle bien structurée et cohérente compte-tenu de l'école dans laquelle s'inscrit le travail de création ?
3. Témoigne-t-elle d'une connaissance suffisante du langage, des matériaux et de la tradition artistique dans laquelle elle s'inscrit ?
4. Fait-elle preuve d'ancrage dans la culture symbolique ou poétique pertinente au domaine de création (peinture, vitrail, musique, architecture, etc.) ?
5. Y trouve-t-on le reflet d'une préoccupation de rayonnement dans son contexte de diffusion ?

B. valeur scientifique

1. Compte tenu des objectifs de la thèse en théologie pratique, volet création, le document d'accompagnement décrit-il la démarche de création artistique du candidat avec suffisamment de précisions pour permettre au lecteur d'avoir une idée claire du cheminement de l'étudiant, de la gestation de l'œuvre et des choix qu'il a fait ?
2. La présentation de l'œuvre dans le document d'accompagnement expose-t-elle clairement l'articulation entre sa démarche artistique et sa réflexion théologique, entre l'œuvre produite et la théologie ?
3. En tenant compte du domaine du savoir concerné, le choix et le traitement des sources et des données artistiques et théologiques sont-ils judicieux et rigoureux ?

Deuxième section : qualité de la présentation

1. La présentation de l'œuvre respecte-t-elle les normes en vigueur dans son domaine (graphie, idiomes, qualité des matériaux utilisés, etc.) ?
2. La langue utilisée dans le document d'accompagnement est-elle claire et précise ?

3. Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique ?
4. Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les normes appropriées au domaine concerné ?

Troisième section : commentaires généraux

1. La thèse démontre-t-elle que l'étudiant est capable de poursuivre des recherches originales de façon autonome ?
2. À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. S'il la juge acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il le considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

ANNEXE 4 – ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

POLITIQUE D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE ET AU DOCTORAT (EXTRAITS¹⁶)

Texte adopté par le Conseil universitaire à sa séance
du 1^{er} avril 2008 (CU-2008-37)

2. Objectifs de la *Politique*

2.1. La présente politique entend favoriser, chez les étudiants inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat, l'atteinte des objectifs de ce programme de formation et améliorer en conséquence le taux de réussite des étudiants.

2.3. Cette politique vise donc à contribuer au développement et au maintien d'une relation fructueuse entre professeur et étudiant, ce qui suppose des responsabilités et devoirs de part et d'autre ainsi que de la part des instances administratives qui veillent à l'encadrement.

3. Acteurs

Plusieurs acteurs jouent un rôle important dans l'encadrement des études à la maîtrise et au doctorat, notamment les professeurs à titre de directeur de recherche, les directions de programme, les directions de département ou de faculté, la Faculté des études supérieures, ainsi que les directions d'institut ou de centre de recherche, et tout autre responsable d'activités de formation reliées à la recherche ou à la création.

Les étudiants sont aussi considérés comme des acteurs de première importance pour un encadrement réussi.

4. Encadrement

4.1. L'encadrement se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle.

5. Principes directeurs

5.1. L'encadrement s'inscrit dans un contexte où l'étudiant est le premier agent de sa formation. L'Université a cependant la responsabilité de guider et d'évaluer cet étudiant en cours de réalisation de son programme d'études. Dans le cadre de la formation à la recherche, cette responsabilité est assumée en premier lieu par le directeur de recherche, en liaison avec le directeur de programme. À la base d'une démarche d'encadrement, il y a donc un engagement personnel de l'étudiant comme du directeur de recherche. Cet engagement doit d'abord viser la réussite de l'étudiant.

5.2. L'encadrement implique une relation asymétrique maître-élève. Les responsabilités et devoirs respectifs de chacun, définis au point 7, ne peuvent être assumés avec succès sans qu'il y ait au

¹⁶ Le texte intégral se trouve à l'adresse suivante : <http://www.ulaval.ca/sg/publi/index.html>.

départ, en plus d'une nette volonté de collaboration active de part et d'autre, une entente consignant un engagement réciproque au regard du programme d'études de l'étudiant.

5.3. L'encadrement fait partie intégrante de la tâche professorale. Tout comme l'étudiant, le professeur doit faire preuve d'intégrité scientifique et de respect des règles relatives à l'éthique et aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la gestion des études.

6. Conditions propices à la réussite

6.1. Le plan de collaboration

Le plan de collaboration, qui fixe les étapes du programme d'études y compris celles de la réalisation d'activités de recherche ou de création, ou de la production d'un mémoire ou d'une thèse, représente un instrument essentiel pour s'assurer que le tout progresse selon les délais prévus. Ce plan de collaboration n'est pas un contrat. Résultat de la concertation entre le directeur de recherche et l'étudiant, il propose une organisation de travail productive et satisfaisante pour tous deux. Il est généralement reconduit ou révisé chaque année ou plus souvent au besoin.

Le plan de collaboration envisage des aspects relatifs au projet de recherche, aux réalisations attendues de l'étudiant, aux ressources et aux modalités d'encadrement.

Parmi les aspects spécifiques au projet de recherche se trouvent notamment :

- le choix du sujet de recherche ;
- la propriété intellectuelle et l'éthique de la recherche avec des sujets humains, en conformité avec les règlements en vigueur à l'Université Laval.

Les éléments relatifs aux réalisations attendues de l'étudiant comprennent entre autres :

- les principales étapes de la recherche (calendrier et échéancier) ;
- le format des productions attendues ;
- la participation à des séminaires de recherche, des colloques ou des congrès ;
- la participation à des publications ;
- les exigences relatives au mémoire ou à la thèse (ampleur, format, modalités si rédaction par articles, etc.) compte tenu des règles propres au programme.

Les éléments relatifs aux ressources et au soutien offerts à l'étudiant incluent :

- les ressources matérielles ;
- les ressources financières mises à la disposition de l'étudiant, le cas échéant ;

Les éléments relatifs aux modalités d'encadrement comprennent notamment :

- les tâches qui reviennent à chacun ;
- le mode de fonctionnement prévu pour la supervision collective, s'il y a lieu ;
- le format et la fréquence des échanges et des rencontres ;
- les dispositions en cas d'absence prolongée de la part de l'étudiant ou du directeur de recherche ;
- la disponibilité attendue et les heures de présence normalement requises de la part de l'étudiant ;
- la charge de travail prévue pour l'étudiant ;
- la rétroaction sur les travaux de rédaction ;
- la déclaration des activités reliées à l'emploi de l'étudiant.

À ce plan de collaboration sont associés des comptes-rendus périodiques, complétés en partie par l'étudiant et en partie par le directeur de recherche, selon des modalités qui peuvent varier d'un programme à l'autre.

6.2. Le comité d'encadrement et la codirection

Le comité d'encadrement (de thèse ou de mémoire) ou la codirection peut être un appui efficace dans l'encadrement de l'étudiant selon les situations. En outre, l'existence d'un comité d'encadrement ou d'une codirection comporte le double avantage d'assurer une couverture plus étendue, et souvent plus profonde, du domaine de recherche de l'étudiant et d'augmenter les chances de succès de ce dernier.

6.3. Soutien financier à l'étudiant

Un environnement physique approprié et des ressources financières adéquates contribuent à la réussite des études de maîtrise et de doctorat. Ce soutien financier peut prendre les formes suivantes :

- une bourse d'un organisme extérieur ;
- le *Fonds de soutien à la réussite*, dans lequel les primes sont distribuées en fonction de la progression des études.

6.4. Appui de la direction de programme

La direction de programme est à même d'aider l'étudiant qui éprouve des difficultés (...), dans la mesure où l'étudiant l'en informe.

7. Responsabilités et devoirs afférents

C'est à la lumière des principes énoncés au point 5 que peuvent être définis les responsabilités et les devoirs qui en découlent pour l'étudiant et le directeur de recherche.

7.1. L'étudiant

La responsabilité première de l'étudiant est de prendre une part active dans sa formation et de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa réussite, ce qui implique un sens des responsabilités, un engagement et un intérêt marqué pour son programme d'études.

Dans ce contexte, l'étudiant :

- est le premier responsable de son programme d'études et de la réalisation d'activités de création ou de la production d'un mémoire ou d'une thèse ;
- établit avec son directeur de recherche un plan de collaboration reconduit ou révisé à chaque année ou plus souvent, au besoin ;
- en concertation avec son directeur de recherche, rend compte de la progression de ses travaux selon les modalités propres à son programme ;
- accorde à ses études toute l'attention qu'elles requièrent et fait preuve de diligence dans la réalisation de ses travaux ;
- est disponible pour effectuer ses études et réduit le temps consacré aux activités rémunérées non reliées à ses études, susceptibles de nuire à l'avancement de celles-ci ;
- est réceptif aux conseils et aux suggestions de son directeur de recherche, de son directeur de programme ou de tout autre professeur impliqué dans sa formation, tout en maintenant et développant son autonomie, de façon à pouvoir y réagir, s'il y a lieu ;
- présente ses écrits dans un délai qui permet d'en faire une lecture et une évaluation adéquate ;
- prend connaissance des politiques et règlements en vigueur à l'Université Laval, ainsi que des différentes communications qui lui sont acheminées ;

- sollicite l'aide de son directeur de recherche ou de son directeur de programme, en particulier dans les moments où il a à prendre des décisions importantes quant à son programme d'études et à la définition ou la réorientation de son projet de thèse ;
- est disponible pour les rencontres qui sont requises pour faire le point en cours de réalisation de son programme d'études, en ce qui concerne notamment la préparation et la production sans délais excessifs de son mémoire ou de sa thèse ;
- signale à son directeur de programme, dans les meilleurs délais, tout problème survenant dans son cheminement (difficultés d'intégration, d'apprentissage ou financières, choix de cours, disponibilité du directeur de recherche, absence ou délai dans la rétroaction sur les travaux ou autres difficultés liées à l'encadrement) ;
- informe rapidement le directeur de recherche, le cas échéant, en cas d'absence prolongée.

7.2. Le directeur de recherche

La responsabilité première du directeur de recherche qui exerce des tâches d'encadrement auprès des étudiants de maîtrise avec mémoire ou de doctorat consiste à diriger leurs travaux, les composantes principales de cette direction étant de guider les étudiants, de les appuyer dans leur cheminement intellectuel et de voir à ce qu'ils puissent faire des progrès constants dans leur apprentissage.

À cette responsabilité essentielle peuvent s'en ajouter d'autres qui sont susceptibles de revêtir une grande importance pour la formation et la réussite des étudiants : favoriser le contact entre les étudiants et les milieux de recherche et professionnels, les aider à obtenir un soutien financier au cours de leurs études et leur permettre d'acquérir, autant que le programme de formation le permet, les connaissances et les habiletés qui sont recherchées dans le marché de l'emploi.

Le directeur de recherche :

- aide l'étudiant à définir son programme, en tenant compte du contexte institutionnel et des exigences externes légitimes de financement, et éventuellement à le modifier si des problèmes imprévus le demandent ;
- établit avec chaque étudiant un plan de collaboration qui est reconduit ou révisé à chaque année ou plus souvent, au besoin ;
- s'assure que le projet de mémoire ou de thèse correspond bien au nombre de crédits accordés mais que, par ailleurs, il ne prenne pas trop d'ampleur par rapport aux objectifs du programme de formation et au temps qui est alloué ;
- aide l'étudiant à planifier son projet et à établir un calendrier réaliste ;
- prévoit, le cas échéant, les ressources matérielles requises à l'avancement des travaux de l'étudiant ;
- pratique un type de direction qui laisse place à l'autonomie de l'étudiant ;
- tient régulièrement des rencontres avec l'étudiant pour faire le point sur les progrès accomplis ;
- aide l'étudiant à rendre compte de la progression de ses travaux selon les modalités propres au programme
- établit un plan d'action pour aplanir d'éventuelles difficultés ;
- discute avec l'étudiant et précise ses conditions de travail, notamment en ce qui a trait à la propriété intellectuelle et au soutien financier ;
- conseille l'étudiant dans la préparation et la rédaction de sa thèse ou d'un article scientifique ;
- réagit dans un délai raisonnable aux différentes versions, soumises par l'étudiant, de ses écrits, selon l'entente convenue avec lui ;

- évalue le progrès de l'étudiant, en avise au moins une fois par année la direction du programme et décide, le cas échéant, des mesures appropriées ;
- prévoit, le cas échéant, les modalités d'encadrement en cas d'absence prolongée.

8. Responsabilités pédagogiques et administratives

8.1. Le directeur de programme

Les fonctions du directeur de programme sont déterminées dans le *Règlement des études*.

Dans le cadre de la présente politique, outre les responsabilités relatives au programme lui-même, le directeur de programme exerce certaines responsabilités spécifiques dans le contexte de l'encadrement à la maîtrise avec mémoire et au doctorat. Ainsi, le directeur de programme :

- fait en sorte que soit désigné le professeur chargé de l'encadrement de l'étudiant selon l'échéance prévue dans la description de son programme et approuve le choix des directeurs de recherche et des codirecteurs;
- fournit aux étudiants de l'information sur différents supports qui concerne les règles du programme, les responsabilités des étudiants et des professeurs, les sources de financement disponibles et les politiques de l'Université Laval en matière d'éthique et de publication ;
- approuve les programmes d'études des étudiants, notamment les choix de cours et les sujets de recherche;
- assiste au besoin les étudiants et les professeurs dans l'établissement d'un plan de collaboration ;
- approuve toute demande de modification à un programme d'études et tout changement de directeur de recherche ;
- fait le suivi approprié du dossier de chaque étudiant au début de chaque session ;
- évalue au moins une fois par année le progrès des étudiants relevant de son autorité en s'appuyant notamment sur le compte-rendu de la progression de leurs travaux et décide, en concertation avec l'étudiant et son directeur, des mesures appropriées ;
- agit à titre d'arbitre dans les litiges entre un étudiant et son directeur de recherche ;
- autorise, sur justification écrite, certaines dérogations aux exigences du programme de formation et aux règlements en vigueur...;
- autorise, avec l'assentiment préalable du directeur de recherche, l'usage d'une autre langue que le français dans la rédaction de la thèse ou du mémoire, sous réserve des règles du programme ;
- peut imposer la prélecture d'un mémoire ou d'une thèse dans certaines situations et est tenu de la faire effectuer si l'étudiant ou son directeur de recherche la demande ;
- soumet à l'approbation du doyen de la Faculté des études supérieures la liste des examinateurs pour l'évaluation des thèses ou des mémoires ;
- fait au doyen de la Faculté des études supérieures, après examen des jugements d'ensemble des examinateurs, conformément aux règles établies, les recommandations appropriées consécutives à l'évaluation terminale des mémoires et des thèses ;
- vérifie les dossiers des étudiants et recommande que leur soit décerné un diplôme.

ANNEXE 5 – LA VALIDITÉ DE LA RECHERCHE (QUALITATIVE) EN THÉOLOGIE PRATIQUE

QUELQUES QUESTIONS DIRECTRICES

Pierre Paillé écrit, au sujet du problème de la validité en recherche qualitative : « La situation actuelle peut être qualifiée, de façon très juste, de postmoderne tant l'unanimité semble se faire autour de la *multiplicité* des critères de validation des méthodes qualitatives. » (Mucchielli 1996, 266) Dans ce contexte, il s'agit, selon Lorraine Savoie-Zajc, de « recourir à des critères de validation qui s'énoncent selon une terminologie propre et qui sont conformes à l'épistémologie épousée » (*ibid.*, 265).

Toutefois, il demeure possible d'aborder la question de la validité de la recherche en posant un certain nombre de *questions fondamentales*, à la fois simples et précises, qui valent en principe pour la plupart des recherches. On notera que chacune des questions posées doit ensuite être *opérationnalisée* en étant relancée sous le mode du « comment ». Par exemple : « Comment s'assurer que la recherche soit cohérente? », « Comment s'assurer de l'objectivité de la recherche? », etc.

Il faut enfin voir dans quelle mesure ces questions sont applicables à la recherche-crédation, qui a ses exigences propres.

1. La recherche est-elle cohérente?

Terminologie des critères : cohérence, cohérence interne, constance, fiabilité, fiabilité interne

Les divers éléments et étapes de la recherche sont-ils bien ajustés les uns aux autres? Y a-t-il des trous, des répétitions, des contradictions?

« Le critère de validation de cohérence interne réfère à l'argumentation logique et fondée que le chercheur communiquera dans sa recherche. Les résultats, les interprétations, les hypothèses de travail sont plausibles compte tenu des données recueillies et de l'analyse effectuée. » (*ibid.*, 25)

2. La recherche est-elle objective?

Terminologie des critères : objectivité, constance interne, fiabilité, stabilité, confirmation externe

Les observations et interprétations sont-elles (relativement) indépendantes du chercheur, de son idéologie, de ses instruments, des conditions de sa recherche, etc.?

« Car si, dans la démarche qualitative, la construction scientifique se réfère à la signification subjective des actions humaines (postulat d'interprétation subjective de M. Weber), cela n'empêche pas qu'elle doit être objective en ce sens que les prises de données, conclusions et interprétations doivent être soumises à des vérifications contrôlées et non pas placées sous l'emprise de l'expérience particulière et donc incontrôlable du chercheur. » (*ibid.*, 59)

3. La recherche est-elle exacte?

Terminologie des critères : crédibilité

Les observations et interprétations reflètent-elles bien la réalité à l'étude?

« La crédibilité est la garantie que le chercheur doit fournir quant à la qualité et la quantité des observations effectuées et quant à l'exactitude des relations qu'il établit entre les observations lors de l'interprétation. » (*ibid.*, 59)

Note : Ce critère suppose la *saturation* de la description et de l'interprétation, c'est-à-dire « le moment lors duquel le chercheur réalise que l'ajout de données nouvelles dans sa recherche n'occasionne pas une meilleure compréhension du phénomène étudié » (*ibid.*, 204).

4. La recherche est-elle instructive?

Terminologie des critères : complétude

La recherche permet-elle de mieux comprendre, de manière significative, la réalité à l'étude?

« Ce critère de validation s'applique à la qualité de l'interprétation des résultats d'une recherche. [...] On parlera d'une théorie ou d'une interprétation dense et saturée. Ce critère correspond d'ailleurs à quelques-unes des qualités d'une bonne théorie, soit la parcimonie (le nombre minimal de catégories explicatives) et la portée explicative (l'interprétation la plus riche et la plus complète possible). » (*ibid.*, 28)

5. La recherche est-elle originale?

Terminologie des critères : originalité

Cette recherche apporte-t-elle quelque chose de neuf par rapport à la réalité à l'étude et à l'état général des connaissances?

6. La recherche s'annonce-t-elle utile?

Terminologie des critères : utilité, pertinence pratique

Les résultats de la recherche permettent-ils d'entrevoir des pistes d'action concrètes pour améliorer la situation ou les pratiques étudiées?

7. La recherche est-elle transférable?

Terminologie des critères : transférabilité, pertinence théorique

Les résultats de la recherche sont-ils suffisamment généraux pour être applicables à d'autres contextes? Une étude qui n'est utile qu'au milieu qu'elle analyse, et au moment où elle l'analyse, n'apporte pas grand-chose à l'état des connaissances. Il faut que les résultats de cette étude se situent à un niveau de généralité suffisant pour s'avérer utiles dans des contextes similaires.

8. La recherche est-elle bien reçue?

Terminologie des critères : signifiante, validité de signifiante, acceptation interne, crédibilité, validation par les répondants, validité de concordance, vraisemblance, authenticité

Le chercheur et les acteurs du milieu s'entendent-ils sur les observations et les interprétations qui se dégagent de la recherche?

« La validité de signifiante appréciée, en fait, le degré d'intersubjectivité entre les deux parties. Pour cela, le chercheur, envisagera toujours un retour vers le sujet qui expliquera, corroborera ou infirmera ses dires et les interprétations du chercheur. Dans cette perspective, "l'acteur dispose d'une compétence d'interprétation qui est aussi riche que celle de l'observateur lui-même" (J. Habermas. *Logique des sciences sociales et autres essais*. Paris : PUF, 1987, t. 1). Dès lors, "quand nous dotons les acteurs de cette faculté, nous abandonnons, face au domaine d'objet, notre position privilégiée d'observateur" (*ibid.*). Ici, l'acteur et le chercheur définissent leurs relations selon le modèle communicationnel d'action. » (Mucchielli 1996, 61)

Bibliographie

Mucchielli, Alex (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.